



Rapport de la registraire et chef de la direction

Raison d'être de l'intérêt public : Le présent rapport donne l'assurance au public que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») fonctionne efficacement et aide le conseil à endosser ses responsabilités en matière de surveillance. Il soutient une gouvernance efficace par la promotion de la transparence et de la responsabilité en détaillant les activités de l'Ordre au cours du troisième trimestre de 2025, soit de juillet à septembre 2025.

Présenté par : Linda Lacroix, EAO/OCT, registraire et chef de la direction

Introduction

Je suis ravie de vous présenter mon rapport sur le travail que l'Ordre a accompli au cours du troisième trimestre de 2025.

État d'avancement de l'élaboration des indicateurs clés de performance

Dans mon rapport d'octobre, j'ai présenté au conseil les quatre indicateurs clés de performance (ICP) que le personnel avait élaborés pour chacun des objectifs de notre plan stratégique.

En plus d'actualiser ces ICP pour les rapports trimestriels, l'équipe de la haute direction de l'Ordre continue d'examiner et de mettre à jour ce sur quoi nous faisons rapport, ainsi que de développer de nouveaux ICP pour informer le conseil des progrès accomplis en vue d'atteindre nos objectifs stratégiques en matière de «résultats» et d'«impact». L'un des principaux éléments du rapport simplifié que nous développons pour les prochaines réunions sera de veiller à ce que le conseil dispose d'indicateurs qui permettent de faire le suivi des fonctions clés de l'Ordre en matière de productivité, de capacité et d'intégrité, plutôt que de faire rapport uniquement de la production. Afin d'appuyer la fonction de gouvernance du conseil, ces indicateurs et ICP deviendront de plus en plus importants et efficaces pour démontrer les résultats, les succès et les défis de l'Ordre, et pour faire rapport de son rendement quant à la mise en œuvre de l'orientation stratégique du conseil.

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des activités de l'Ordre qui soutiennent l'avancement du plan stratégique, organisé en fonction de chaque objectif.

Objectif 1 : Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Le travail dans ce domaine met l'accent sur :

- des processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins des enseignants de langues autochtones, de français et d'éducation technologique;
- la réalisation de gains d'efficacité pour accélérer la certification des enseignants formés à l'étranger, ainsi que des postulants de l'Ontario et ceux visés par la mobilité de la main-d'œuvre.

Indigenous Advanced Education and Skills Council

L'Unité d'agrément continue de travailler avec des représentants du First Nations Technical Institute (FNTI) et de l'Indigenous Advanced Education and Skills Council (IAESC). Le FNTI a fait part de son intention de soumettre ce qui serait la première demande d'agrément initial d'un fournisseur autochtone souhaitant offrir un programme de formation à l'enseignement de langues autochtones.

Ensemble, le FNTI, l'IAESC et l'Unité d'agrément de l'Ordre mettent en place une approche coordonnée du processus d'agrément pour que l'examen de l'Ordre se déroule en grande partie en même temps que celle de l'Indigenous Institutes Quality Assurance Board (IIQAB), économisant ainsi temps et ressources.

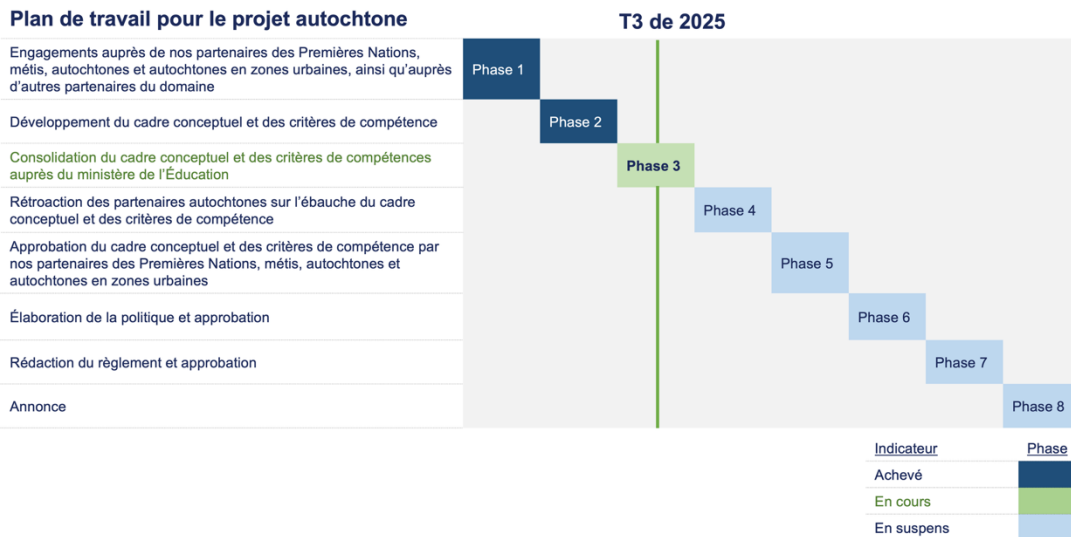
Nouvelles voies d'accès au leadership pour les membres de l'Ordre

À la demande du conseil, notre personnel poursuit sa collaboration avec le ministère de l'Éducation en vue d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès au leadership pour les enseignants d'éducation technologique, d'ascendance autochtone et de langues autochtones qui ont obtenu l'autorisation d'enseigner par l'une des voies alternatives de l'Ordre. Ces efforts permettent de répondre au besoin persistant de doter le système scolaire d'administrateurs qualifiés supplémentaires. Après que les nouvelles voies d'accès au leadership auront été introduites dans la loi, nous lancerons un plan de communication solide pour sensibiliser le personnel enseignant et nos partenaires en éducation. Le contenu détaillera les composantes de ces nouvelles voies et la manière dont les fournisseurs pourront proposer des cours alignés sur celles-ci.

Parcours de certification pour enseigner une langue autochtone

Après la création d'un cadre conceptuel préliminaire fondé sur la rétroaction de la communauté et des partenaires, l'Ordre et le ministère de l'Éducation continuent leur collaboration avec des partenaires communautaires en vue de réaliser un nouveau parcours de certification pour enseigner une langue autochtone. Le cadre préliminaire présente le processus par lequel les locuteurs de langues autochtones pourront obtenir l'autorisation d'enseigner des langues autochtones selon un modèle de recommandation par la communauté ou les cercles d'aînés.

Le Ministère et l'Ordre ont ensuite organisé des réunions à l'automne pour discuter des aspects techniques de la proposition avec des partenaires des communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Une fois qu'un cadre et un parcours approuvés par la communauté auront été élaborés, nous les soumettrons au conseil pour examen.



Politique sur les documents de rechange et plan de traitement parallèle

Le 1^{er} juillet 2025, la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accès obligatoire* (LAEPMAO) et ses règlements d'application ont été modifiés pour exiger que les organismes de réglementation élaborent une politique sur les documents de rechange et un plan de traitement parallèle, les deux devant être soumis à l'examen du Bureau du commissaire à l'équité (BCE) d'ici le 1^{er} janvier 2026.

Une politique sur les documents de rechange permet d'envisager des solutions de remplacement pour obtenir les documents requis dans le cadre du processus d'inscription dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, on pourrait accepter des documents de rechange si un postulant n'est pas en mesure d'obtenir les documents nécessaires auprès d'un établissement d'enseignement situé dans une zone de conflit.

Un plan de traitement parallèle définit la manière dont nous permettrons aux postulants de terminer simultanément certaines étapes du processus d'inscription. Lorsque nous soumettrons notre plan de traitement parallèle à l'examen du BCE, nous y indiquerons comment nos pratiques d'inscription actuelles permettent déjà le déroulement simultané de plusieurs processus d'inscription, ainsi que la façon dont nous permettrons aux postulants de terminer simultanément plusieurs étapes du processus d'inscription dans aucun ordre précis. Pour mettre cela en évidence, notre plan comprendra des données justificatives identifiant les principales étapes du processus d'inscription ainsi que les échéances associées.

Nous avons soumis à l'examen du BCE une version préliminaire de la politique sur les documents de rechange en septembre, et nous soumettrons une version préliminaire du plan de traitement parallèle au BCE à la fin de l'automne.

Politique d'équivalence pour les qualifications de base additionnelles pour enseigner l'éducation technologique en 11^e et en 12^e année

Afin d'éliminer les obstacles et de répondre à la demande croissante d'enseignants d'éducation technologique, nous avons mis en œuvre une politique d'équivalence concernant les qualifications de base additionnelles (QBA) pour enseigner des matières d'éducation technologique en 11^e et en 12^e année.

Cette politique s'applique dans des circonstances limitées où un enseignant d'éducation technologique pourrait obtenir la qualification, mais n'est pas en mesure de le faire parce que le cours menant à la QBA correspondant n'a pas été offert par un fournisseur depuis un certain temps.

Pour démontrer ses connaissances et sa capacité à enseigner en toute sécurité et avec succès dans le domaine d'éducation technologique, le membre doit répondre aux critères suivants :

- Il doit déjà être qualifié pour enseigner le même domaine aux élèves de 9^e et de 10^e année;
- Il doit avoir suivi une formation postsecondaire d'au moins 12 mois et/ou avoir acquis une expérience professionnelle rémunérée dans le domaine concerné;
- Le directeur ou l'agent de supervision compétent du membre doit confirmer que ce dernier a donné en toute sécurité et avec succès le cours de 11^e ou de 12^e année dans le domaine d'éducation technologique au moins une fois (p. ex., en vertu d'une lettre d'approbation temporaire) et qu'il n'a pas d'objection à la demande d'équivalence.

Depuis l'entrée en vigueur de cette politique en avril 2025, on a accordé une telle équivalence à quatre membres. Nous invitons les membres qui croient répondre aux critères susmentionnés à communiquer avec notre Service à la clientèle pour obtenir des renseignements sur la façon de présenter une demande d'équivalence.

Examen des exigences relatives aux tests de compétence linguistique

Nos exigences en matière de compétence linguistique sont en place pour garantir que nos membres peuvent communiquer et enseigner efficacement, en français ou en anglais.

Pour satisfaire aux exigences, les postulants doivent avoir suivi leur programme de formation initiale à l'enseignement entièrement en français ou en anglais, à défaut de quoi ils devront fournir une autre preuve de leur compétence linguistique, comme un résultat acceptable à un test de compétence linguistique reconnu par l'Ordre.

L'Ordre avait effectué le dernier examen complet des tests de compétence linguistique et des résultats acceptés il y a plus de dix ans. Depuis lors, le nombre de pédagogues formés à l'étranger qui demandent l'autorisation d'enseigner en Ontario a considérablement augmenté. Pour simplifier l'accès des postulants, nous avons commencé à accepter plusieurs tests supplémentaires, y compris tous les tests acceptés au niveau fédéral à des fins d'immigration.

Compte tenu du temps écoulé et des changements depuis le dernier examen, et dans le but de maintenir des exigences justes, appropriées et reflétant les besoins des salles de classe de l'Ontario, nous avons décidé de collaborer avec une équipe de recherche externe pour mener un nouvel examen fondé sur des données probantes des exigences et notes minimales acceptables. Des enseignants et leaders d'établissements scolaires de toute la province ont participé à des groupes de discussion en français et en anglais. Nous prévoyons de publier les résultats et d'actualiser nos exigences en conséquence au début de 2026.

Objectif 2 : Communiquer les normes de la profession aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- la participation des enseignants agréés de l'Ontario à l'identification de normes professionnelles qui reflètent ce qui est nécessaire pour enseigner dans les salles de classe d'aujourd'hui.

Révision des normes professionnelles

En août dernier, 24 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario se sont réunis dans nos locaux pour une séance de rédaction collaborative de deux jours axée sur l'actualisation des normes professionnelles. Cette équipe de rédaction diversifiée représentait des pédagogues des systèmes scolaires de langue française, de langue anglaise, publics et catholiques de l'Ontario, ainsi que des écoles des Premières Nations et des autorités scolaires provinciales.

Avant la séance, les participants ont suivi un processus de révision complet qui comprenait :

- une réflexion sur les normes professionnelles actuelles;
- l'analyse d'un rapport de synthèse des données de consultation à ce jour, y compris les réponses des membres de la profession et du public dans le cadre des groupes de discussion et des questionnaires;
- l'examen de modèles de normes professionnelles d'autres territoires de compétence.

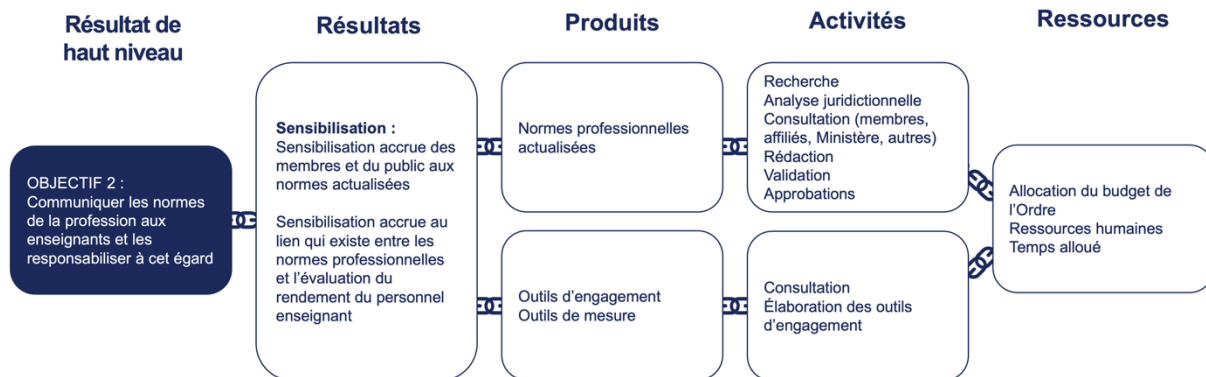
Ce travail préparatoire a jeté les bases du processus de conception collaboratif. Les participants ont également fourni des témoignages sur la manière dont ils respectent les normes professionnelles dans leur pratique quotidienne, ajoutant ainsi un contexte précieux et de l'authenticité aux discussions.

La séance de rédaction a permis de mettre en avant les thèmes clés qui guideront la prochaine phase de développement. Les participants ont insisté sur le fait que les normes actualisées devraient :

- défendre les droits de la personne, démontrer un engagement à l'égard de la vérité et de la réconciliation, et intégrer les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité;

- renforcer la responsabilité des membres de la profession;
- mettre les élèves au centre des normes de déontologie d'empathie, de confiance, d'intégrité et de respect.

La consolidation et le raffinement des contributions de l'équipe de rédaction se poursuivront au cours du quatrième trimestre, marquant ainsi une étape importante dans l'évolution des normes professionnelles des enseignants de l'Ontario.



	2023				2024				2025				2026		
	T1 à T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3			
Révision des normes professionnelles															
Jalons du projet															
Examen des recherches pertinentes et analyse des compétences	Phase 1 : Recherche et consultation														
Consultations internes et externes auprès des membres de l'Ordre et du public	Phase 1 : Recherche et consultation														
Rédaction du contenu pour orienter les normes professionnelles et les futurs outils d'engagement															
Consolidation des contributions de l'équipe de rédaction/comité NEPE* et données de consultation pour rédiger les normes professionnelles															
Rédaction des nouvelles normes professionnelles															
Développement d'indicateurs pour chaque norme															
Engagement avec le Ministère															
Élaboration des outils d'engagement															
Validation provinciale, consultation d'experts et engagement auprès des partenaires en éducation															
Examen et approbation par le comité NEPE*, suivi de la réception par le conseil															
Lancement et engagement															

Indicateur

Achévé

En cours

En suspens

Phase

Phase 1 : Recherche et consultation

Phase 2 : Élaboration de l'ébauche

Phase 3 : Rédaction et engagement des partenaires

Phase 4 : Validation, approbation et préparation du lancement

Phase 5 : Lancement

*Comité NEPE fait référence au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

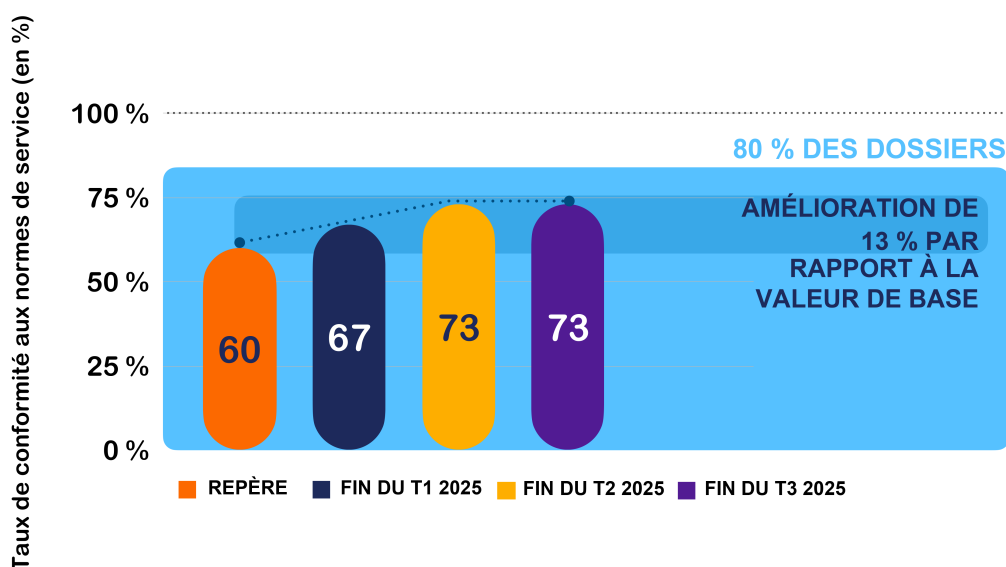
Objectif 3 : Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- une meilleure analyse des données afin d'évaluer les risques;
- des processus internes qui permettent des gains d'efficacité et une meilleure équité des procédures;
- le perfectionnement professionnel pour soutenir les comités.

Réponses aux allégations de faute professionnelle confirmées ou non

Nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre une norme de service de 90 jours pour 80 % des dossiers identifiés comme présentant un risque élevé de préjudice pour les élèves d'ici le 31 décembre 2025¹. Pour les 15 dossiers les plus récents qui ont été traités au troisième trimestre de 2025, cette norme de service a été atteinte 73 % du temps. Bien que ce pourcentage soit demeuré inchangé depuis le deuxième trimestre de 2025, il s'agit néanmoins d'une amélioration de 13 % par rapport au niveau de référence et de 6 % depuis le premier trimestre de 2025.



¹ Nous avons établi la norme de service de 90 jours entre 1) soit la date à laquelle l'employeur d'un membre nous avise de la conduite alléguée du membre et la date à laquelle la registraire autorise l'enquêteur à demander une suspension provisoire du certificat du membre devant le comité décisionnel des présidents; ou 2) soit la date à laquelle un membre du public dépose une plainte concernant la conduite alléguée d'un membre et la date à laquelle nous décidons de demander une suspension provisoire devant le comité décisionnel des présidents suivant le dépôt de cette plainte. Selon notre base de référence conclue en décembre 2024, la norme de 90 jours a été atteinte pour 60 % des 15 dossiers à haut risque les plus récents.

Formation du comité d'enquête sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité

Notre comité d'enquête examine et trie les plaintes déposées contre nos membres qui portent sur des fautes professionnelles, l'incompétence ou l'incapacité. Le 21 août 2025, le comité d'enquête et ses membres suppléants ont suivi leur formation annuelle sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA). La formation de cette année s'est concentrée sur les objectifs d'apprentissage suivants :

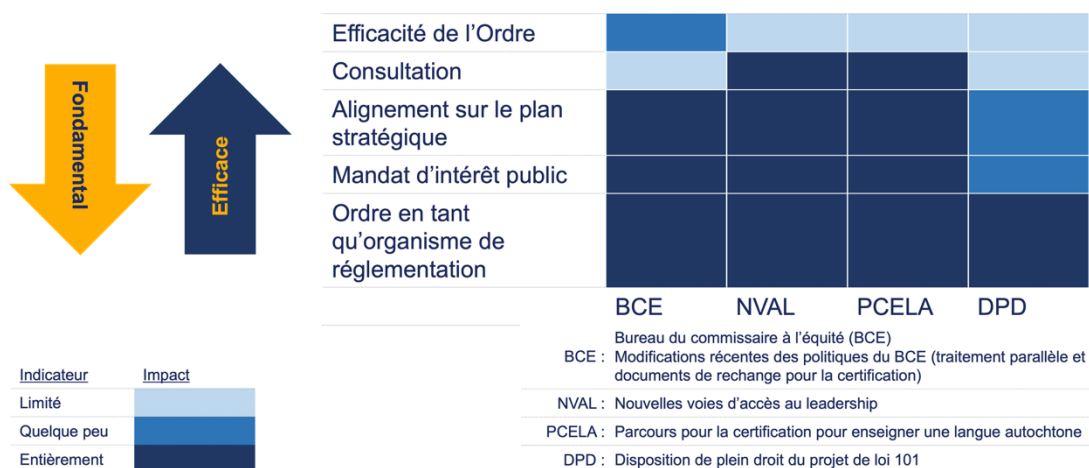
1. Examiner les principes fondamentaux des pratiques équitables et leur application dans les contextes éducatifs, dont le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, les sphères d'influence et l'intention par rapport à l'impact;
2. Repérer les systèmes de pouvoir et d'oppression en éducation et dans les processus décisionnels, trouver des exemples de discrimination et de stéréotype, et démontrer les impacts de l'intersectionnalité;
3. Se familiariser avec les stratégies de base et les techniques d'autoréflexion pour favoriser des processus décisionnels collectifs équitables.

La formation aidera le comité d'enquête et ses membres suppléants à examiner toutes les plaintes, mais plus particulièrement celles qui portent sur des questions liées à l'EDIA.

Objectif 4 : Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- le mandat de l'Ordre en tant que cadre pour les interactions avec les partenaires intéressés du système d'éducation;
- la valorisation de la marque de l'Ordre en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario.



Nous avons établi un indicateur clé de performance observable qui a pour but de veiller à ce qu'au moins trois des cinq indicateurs² soient pleinement atteints pour chacun des projets

² La capacité de l'Ordre à remplir ces critères dans le cadre de son travail indique qu'il joue un rôle clair et indépendant.

figurant sur le tableau. En ce qui concerne le trimestre du présent rapport, deux des quatre projets ont atteint cet objectif. Les nouvelles règles «de plein droit» sont des exigences introduites par le gouvernement qui reflètent la nuance de notre rôle au sein du système d'éducation, lequel est défini par la loi.

Règles «de plein droit»

En septembre dernier, le gouvernement a déposé le Règlement de l'Ontario 199/25, lequel fournit des détails essentiels sur les modifications apportées à la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*. Ces modifications devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026, date à partir de laquelle nous serons prêts à examiner les demandes de postulants souhaitant obtenir l'autorisation d'enseigner en vertu des règles «de plein droit». Le règlement précise que les postulants seront «réputés certifiés» et détiendront le même certificat de qualification et d'inscription que tout autre enseignant pleinement certifié par l'Ordre, et fournit également des détails sur les documents que nous sommes en mesure de demander avant la certification réputée.

Le groupe de travail de l'Ordre veillera à ce que l'Ordre soit en conformité avec le nouveau règlement et à ce que le système de demande d'inscription en ligne soit mis à jour le 1^{er} janvier 2026 pour les postulants visés par la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*. Le groupe de travail a également conçu une nouvelle page d'accueil contenant une foire aux questions à l'intention des postulants, ainsi qu'une note de service destinée aux conseils scolaires pour les informer des changements touchant la mobilité de la main-d'œuvre.

Modernisation de notre site web public

Notre site web public, oeeo.ca, est notre point de contact public le plus visité, permettant chaque année à des centaines de milliers de personnes d'accéder à des renseignements essentiels sur le processus d'inscription à l'Ordre, les possibilités de perfectionnement professionnel et d'autres aspects de notre mandat d'intérêt public.

Afin d'atteindre nos objectifs stratégiques et de respecter nos engagements en matière de service à la clientèle et de transparence, nous avons réaménagé notre site web pour le rendre plus accessible et plus convivial.

Notre nouveau site offre une expérience fluide et intuitive à tous les visiteurs. Respectant les normes d'accessibilité modernes, les fonctionnalités améliorées du site, la navigation simplifiée et le contenu actualisé en langage clair permettront aux visiteurs de trouver rapidement et facilement ce dont ils ont besoin. Leur expérience globale s'en trouvera

-
1. L'Ordre en tant qu'organisme de réglementation : L'Ordre est correctement positionné en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de la province.
 2. Mandat d'intérêt public : Les demandes formulées et/ou initiées par l'Ordre sont conformes à son mandat d'intérêt public.
 3. Alignement sur le plan stratégique : La participation de l'Ordre au projet s'aligne clairement sur son plan stratégique.
 4. Consultation : L'Ordre s'est assuré que le projet a fait l'objet d'une consultation approfondie, réfléchie et authentique avec les partenaires concernés.
 5. Efficacité de l'Ordre : L'Ordre est positionné en tant que décideur par rapport à son mandat relatif au projet.

améliorée grâce à la nouvelle police de caractères, à la palette de couleurs actualisée, et aux images cohérentes et inclusives.

Nous attendons avec impatience le lancement du nouveau site au début de 2026.

Contexte de l'Ordre

Résumé du processus de gestion du portefeuille de projets

La majorité de notre travail est axée sur l'amélioration des processus et des systèmes, et est basée sur des projets. Au troisième trimestre de 2024, nous avons introduit un processus de gestion du portefeuille de projets visant à accroître nos capacités à prioriser et exécuter les projets. Ce processus permet une approche équilibrée et garantit que les ressources sont allouées à des projets qui feront progresser les objectifs stratégiques et appuieront le rôle des principaux catalyseurs. Il veille aussi à ce que nous continuions à assumer nos responsabilités législatives et à répondre aux nouvelles exigences.

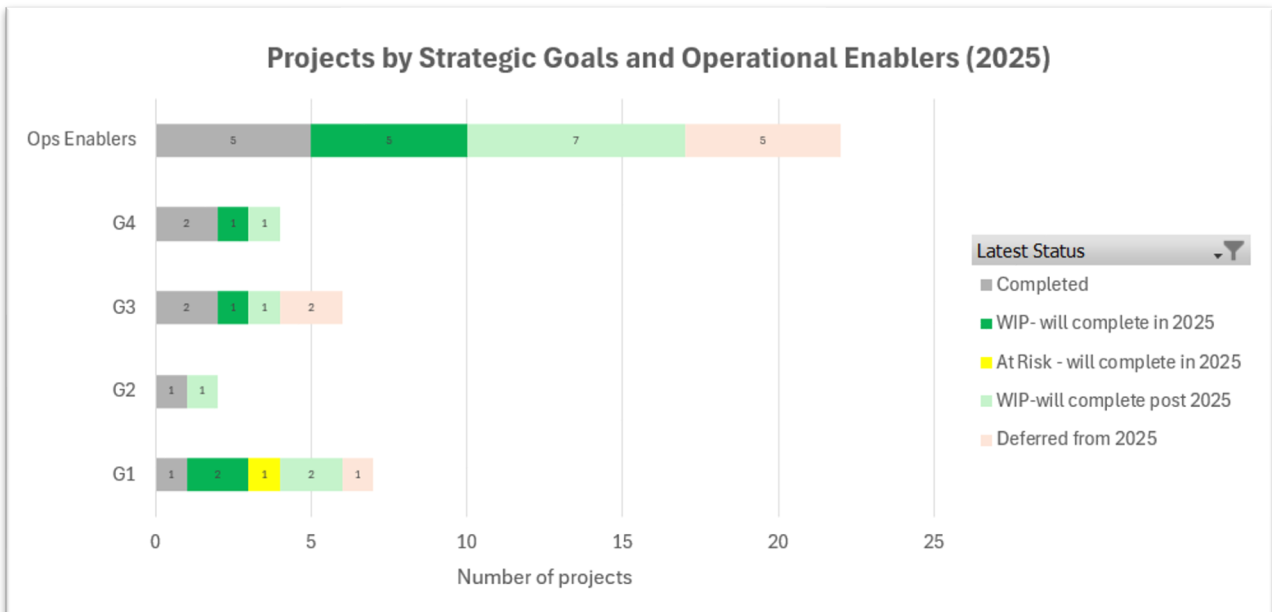
En plus des multiples projets exécutés entièrement au sein de la Division de la technologie et des services numériques (auparavant l'Unité de la technologie de l'information) qui sont gérés séparément, nous comptons mener à bien 21 projets au total en 2025. Pour soutenir le plan stratégique 2024-2028, nous sommes en passe de réaliser 11 projets clés cette année. En outre cette année, nous prévoyons d'achever dix autres projets qui visent à améliorer notre efficacité organisationnelle. À cela s'ajoutent plusieurs projets qui ont été lancés ou se sont poursuivis tout au long de l'année en cours, comme le Test de compétences en mathématiques et la surveillance de la conformité au programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

Dans le cadre de ce processus, l'équipe de la haute direction a proposé les projets à considérer et, une fois qu'ils ont été classés par ordre de priorité, le travail sur les projets approuvés a commencé dans toutes les divisions, au besoin.

Le Bureau du registraire suit le progrès des initiatives clés tous les mois. De plus, l'équipe de la haute direction procède à des examens trimestriels au cours desquels elle peut proposer des projets supplémentaires et/ou revoir la priorité des projets existants afin de garantir un bon équilibre entre tous les objectifs et les catalyseurs opérationnels nécessaires.

Le graphique ci-dessous illustre les projets en cours pendant l'année 2025 (et ceux qui se poursuivront en 2026) par rapport aux objectifs du plan stratégique.

Projets par rapport aux objectifs du plan stratégique



Prenez note qu'un petit nombre de projets ont été annulés ou suspendus indéfiniment.

Conclusion

Je suis convaincue que ces informations vous seront d'une aide précieuse dans l'exercice de vos fonctions de gouvernance.

Linda Lacroix, EAO/OCT
 Registraire et chef de la direction

Pièce jointe

- Annexe A – Statistiques trimestrielles

Annexe A – Statistiques du 3^e trimestre

Services aux membres

Au cours du troisième trimestre de 2025, le Service à la clientèle a aidé 35 239 personnes au moyen de divers canaux de communication. La répartition par canal se trouve ci-dessous :

Appels téléphoniques : 23 968
 Courriels : 7 135
 Fonction de rappel : 3 477
 Appels sortants priorités : 479
 Réception : 110
 Médias sociaux : 13
 Séances de sensibilisation : 57

Toujours au cours du troisième trimestre de 2025, les adjoints du Service à la clientèle ont aidé 28 104 personnes le jour même qu'elles avaient contacté l'Ordre.

Au cours du troisième trimestre de 2025, on a répondu à 23 968 appels comparativement à 14 301 pour la même période en 2024.

Nouveaux membres par type de certificat :

Type de certificat	T3
Certificat de qualification et d'inscription <ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français 	1 109 124
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties) <ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français 	84 31
Certificat de qualification et d'inscription transitoire <ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français 	879 70
TOTAL	2 297

Délai moyen de certification par type de postulant (jours) au T3			
Type de postulant	Juillet 2025	Août 2025	Septembre 2025
Mobilité de la main-d'œuvre	11 jours civils 7 jours ouvrables	9 jours civils 6 jours ouvrables	8 jours civils 6 jours ouvrables
Étranger	41 jours civils 28 jours ouvrables	38 jours civils 26 jours ouvrables	44 jours civils 30 jours ouvrables

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés et jugés satisfaisants par la registraire et la date à

laquelle la décision de certification a été rendue. Pour le troisième trimestre de 2025, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé le délai de 30 jours ouvrables prévu par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*.

Le délai moyen de certification des enseignants formés à l'étranger est lui aussi demeuré inchangé. Bien que certaines évaluations d'enseignants formés à l'étranger aient été effectuées pour des demandes qui avaient été reçues avant 2024 et traitées dans le délai de «120 jours ou les meilleurs efforts», 83 % des évaluations réalisées concernaient des demandes reçues après le 2 janvier 2024, à l'exception d'un dossier, et traitées dans un délai de 60 jours ouvrables, conformément au Règlement 271/09 sur les pratiques d'inscription équitables.

Pour les postulants de l'Ontario, une fois que le document final a été reçu et jugé acceptable, la décision d'inscription est rendue automatiquement. Cela s'est traduit par un délai moyen de zéro jour pour le troisième trimestre de 2025, comme indiqué précédemment pour les premier et deuxième trimestres de l'année en cours.

Services aux membres

Statut	30 sept. 2025	30 sept. 2024
Annulés	265	265
Annulés – Démissionnés	2 976	3 128
Expirés	22 532	21 442
En règle	229 620	227 076
Révoqués	519	503
Suspendus	8	13
Suspensions provisoires	90	93
Membres inactifs	258 289	259 111
Total	514 299	511 631

Normes d'exercice et agrément

Formation initiale à l'enseignement

Décisions d'agrément (T3 2025)

Le personnel de l'Unité d'agrément a continué à gérer un volume accru de demandes d'examen à différents stades du processus d'agrément. Au cours du troisième trimestre de 2025, le comité d'agrément a rendu cinq décisions, comparativement à une seule au cours de la même période en 2024 :

Agrément initial – sans condition**Université de l'Ontario français**

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un grade.

Renouvellements de l'agrément – sans condition**Université Laurentienne**

- Programmes concurrent et consécutif avec des domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire

Université de l'Ontario français

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un grade

Ajout à un programme**Université Lakehead**

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement pour les personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuit) et programme consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un grade ou à un diplôme («Keewatinase Indigenous Teacher Education Program» [KITEP – primaire-moyen])

Modification substantielle d'un programme**Université Tyndale**

- Confirmation que le programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*, menant à un grade, conserve son agrément, sous réserve de la modification suivante :
- Ajout du *French as a Second Language* en tant que matière d'éducation générale aux cycles moyen-intermédiaire.

Perfectionnement professionnel au cours du T3 (de juillet à septembre 2025)

- Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément – 58
- Cours agréés – 54
- Modèles de gouvernance examinés – 1
- Ébauches de lignes directrices affichées sur le site web – 38 (19 FR, 19 EN)
- Lignes directrices définitives publiées sur le site web – 24 (12 FR, 12 EN)

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Juillet à septembre 2025 : Nombre total de recherches effectuées : 73 (15 en français, 58 en anglais)

Nature des recherches dans Trouver une QA

- Demandes générales – 26

- Manifestations d'intérêt pour un cours – 17
- Recommandations qu'un cours d'éducation technologique soit offert – 6
- Exigences liées aux qualifications – 10
- Processus d'inscription aux cours – 1
- Disponibilité d'un cours en ligne et en personne – 2
- Quand et où suivre un cours particulier – 8
- Recommandation d'un cours à un fournisseur spécifique – 2
- Recommandation qu'un cours soit offert en français – 1

Cours menant à une QA les plus recherchés

- Technologie de la construction, 11^e et 12^e année – 4
- Technologie de l'informatique, 11^e et 12^e année – 3
- Enseignement aux élèves ayant une surdité – 3
- Français langue seconde – 5
- Lecture – 2
- Anglais – 2
- Éducation spécialisée – 2
- Affaires et commerce – 2
- Éducation religieuse en milieu scolaire catholique – 2

Enquêtes et conduite professionnelle

Origine des nouvelles préoccupations

Description	T3 2025	T3 2024
<ul style="list-style-type: none"> • Membres du public 	162	107
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> ○ Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant (ce nombre est inclus dans le nombre de plaintes déposées par le public)³ 	3	5
<ul style="list-style-type: none"> • Membres de l'Ordre 	17	14
<ul style="list-style-type: none"> • Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur) 	193	156
<ul style="list-style-type: none"> • Ministre de l'Éducation 	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	372	277
<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers résolus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales⁴ 	143	118
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avis d'employeurs résolus au stade du traitement des préoccupations initiales 	7	15

³ Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante

⁴ Dans ce tableau, le nombre de dossiers reçus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales identifiés comme ayant été résolus au stade du traitement des préoccupations initiales peut comprendre des dossiers reçus au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre d'affaires résolues ou closes au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.

• Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁵	195	174
• Dossiers actifs	240	149
Fonds pour thérapie et consultations		
• Nouvelles demandes	3	4
• Demandes approuvées	2	1
• Demandes refusées	1	0
• Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	1	3

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025, l'Unité du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 230 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Bien que les appels téléphoniques aient généralement été traités le jour même de leur réception, les réponses aux courriels dépassent parfois la norme de service d'un à deux jours ouvrables en raison des volumes élevés.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'Unité a traité 338 préoccupations officielles et avis d'employeurs du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025. Les délais de traitement de ces dossiers sont les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 289

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 14

Dossiers traités en plus de 60 jours – 35

Statistiques sur les enquêtes⁶

Affaires classées	T3 2025	T3 2024
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a) ou du paragraphe 26 (9)	14	14
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	1	0
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	11
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7	5
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	10
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	10	3
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	3
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7	3
Questions non renvoyées ni aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	35	14

⁵ Dans ce tableau, le nombre de dossiers identifiés comme ayant été transmis à l'Unité des enquêtes peut comprendre des dossiers reçus au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre d'affaires résolues ou closes au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.

⁶ Le nombre de décisions ne correspond pas au nombre de dossiers examinés, car il peut y avoir plus d'une décision dans certains dossiers. En outre, certaines des affaires dont un sous-comité est saisi peuvent ne pas avoir fait l'objet d'une décision définitive.

N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	11	14
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	0	3
Engagement d'ordre médical	1	1
Le registraire peut suspendre le certificat de qualification et d'inscription d'un membre en vertu des paragraphes 26 (4.7) et (4.10), et du Règlement 616/20	0	0
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	47	23
Cours en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (ii)	2	0
Total	163	104

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au troisième trimestre de 2025, 21 dossiers ont été abandonnés ou retirés.

Politique, gouvernance et tribunaux

Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il détermine les demandes d'examen reçues de postulants qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'enseigner ou dont le certificat de qualification et d'inscription a été assorti de conditions ou de restrictions dans le cadre du processus d'inscription.

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis cinq fois et ont entendu six affaires. Le tableau suivant montre le nombre de demandes d'examen reçues et les décisions rendues au troisième trimestre de 2025 et pour la même période en 2024 :

Comité d'appel des inscriptions	T3 de 2025	T3 de 2024
Demandes d'examen reçues	3	13
Décisions rendues	9	9

Unité des tribunaux

Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions rendues lors des 16 audiences disciplinaires conclues au cours du troisième trimestre de 2025 (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025). Lorsqu'une décision comporte plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Affaires tranchées par le comité de discipline	1^{er} juillet au 30 septembre 2025 (T3)
Révocation	6
Suspension	7
Réprimande	1
Annulé – Démissionné	1
Restrictions ou conditions	0
Avis d'audience retiré	0
Non coupable	1
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur acceptée	0

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

Aucune audience relative à des affaires mettant en cause l'aptitude professionnelle n'a eu lieu au cours du troisième trimestre de 2025.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Il y a eu 73 dossiers d'audience ouverts pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle à la fin du troisième trimestre (au 30 septembre 2025).

Communications

Notre audience sur les réseaux sociaux

Le nombre d'abonnés a continué de croître sur les réseaux sociaux où nous sommes présents (X, Facebook, LinkedIn et YouTube). Du deuxième au troisième trimestre de 2025, nous avons accueilli 1 221 abonnés de plus pour atteindre un nombre total de 67 847, soit une augmentation de 1,8 %.

Questions et réponses sur les réseaux sociaux

L'Ordre gère toutes les demandes reçues par l'entremise des réseaux sociaux et y répond. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, nous avons reçu 42 demandes de moins (soit une diminution de 50,6 %), passant de 83 au deuxième trimestre à 41 au troisième trimestre de 2025. Cette baisse correspond aux tendances saisonnières typiques du troisième trimestre.

Infolettres de l'Ordre

L'Unité des communications crée, distribue, fait le suivi et évalue les indicateurs d'engagement en ligne de nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée mensuellement aux membres et aux postulants) et *La Norme* (envoyée tous les trimestres et destinée au public).

Les deux versions (française et anglaise) des *Nouvelles de l'Ordre* et de *La Norme* continuent d'obtenir des taux d'ouverture qui atteignent ou dépassent le niveau de référence du domaine. En moyenne, le taux d'ouverture des courriels dans le domaine de l'éducation est de 23 %.

Des nouvelles de l'Ordre (distribution mensuelle)

Au troisième trimestre de 2025, *Des nouvelles de l'Ordre* a enregistré un taux d'ouverture de 35 %, et *Your College and You*, de 39 %. Cela représente une augmentation de 1 % pour les deux versions par rapport au deuxième trimestre de 2025.

Parmi les articles les plus populaires à chaque mois du troisième trimestre de 2025, notons :

Anglais

- Juillet : The 2025 Focus on Teaching survey is coming soon!
- Août : Your experiences matter: The 2025 Focus on Teaching survey is available now
- Septembre : September 30: National Day for Truth and Reconciliation

Français

- Juillet : Rencontrez Tammy Webster, EAO, présidente par intérim du conseil
- Août : Lire le rapport de 2024 (*Regard sur l'enseignement*)
- Septembre : Le 30 septembre : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

La Norme (distribution trimestrielle)

Au troisième trimestre de 2025, *La Norme* a enregistré un taux d'ouverture de 41 %, et *The Standard*, de 33 %. Cela représente une augmentation de 10 % pour la version française et de 11 % pour la version anglaise par rapport au deuxième trimestre de 2025.